Un courant fort
Sainte-Croix

Avis public

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

MODIFICATION DU LIEU DE LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, conformément aux dispositions du règlement #722-2024 et de l'article 145.1 du *Code Municipal du Québec* (RLRQ., Chapitre C-27.1), que les séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Croix se tiendront à l'hôtel de ville de Sainte-Croix, soit, à la salle Robert-Daigle, localisée au 6310 rue Principale, et ce, à partir de la séance du 8 juillet 2025.

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce 12e jour du mois de juin 2025.

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au saintecroix.ca, le 12e jour du mois de juin 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12e jour du mois de juin 2025.

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

6310 rue Principale, Sainte-Croix, QC G0S 2H0
Téléphone : 418 926-3494 – Télécopieur : 418 926-2570
www.saintecroix.ca | sainte.croix@saintecroix.ca